

## Compte rendu sommaire de la séance du conseil communautaire du 23 novembre 2021

### **PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY (du point 2.2 au point 4.2), Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, Mme Katia BAILLY (du point 2.2 au point 4.2), Mme Stéphanie HARS, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER, M. Jean-Marc CADET

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Stéphane CHOUIN à Mme Stéphanie HARS, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Noël MOINE à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Constance de PÉLICHY (du point 1.1 au point 2.1), Mme Katia BAILLY (du point 1.1 au point 2.1)

**Secrétaire de séance** : M. Hervé NIEUVIARTS

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 octobre 2021.

## 1 ADMINISTRATION GENERALE

### **1.1 Dissolution de l'Agence Loiret Numérique**

**Vote favorable à l'unanimité** pour DECIDER d'engager la dissolution du syndicat mixte « Agence Loiret Numérique » et SOLLICITER Madame la Préfète aux fins de prononcer la dissolution à effet du 31 décembre 2021.

### **1.2 Modification des statuts de la CC**

**Vote favorable à l'unanimité** pour MODIFIER les statuts de la Communauté de communes et SOUMETTRE cette modification des statuts à chaque Commune membre, puis en cas d'accord, à Madame la Préfète afin de les modifier par arrêté préfectoral.

## 2 . FINANCES – MARCHES PUBLICS

### **2.1 Fixation de la durée d'amortissements comptable et d'immobilisations et modification du tableau relatif aux durées d'amortissement des immobilisations – budget annexe de l'office de tourisme**

**Vote favorable à l'unanimité** pour ANNULER les délibérations précédentes fixant les durées d'amortissement des biens immobilisés et ADOPTER les propositions d'amortissements de biens immobilisés issus des nomenclatures M14 et M49 développée.

### **2.2 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2022) du budget principal**

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du budget principal.

### 2.3 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2022) du budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe SPANC.

### 2.4 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2022) du budget annexe ZAE Chavannerie II

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe ZAE Chavannerie II.

### 2.5 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2022) du budget annexe de l'office de tourisme

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du budget annexe de l'Office de tourisme des Portes de Sologne

### 2.6 Attributions de compensation 2022

**Vote favorable à l'unanimité** pour FIXER les montants des attributions de compensations 2022 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 409 347,47 €</b>	<b>93 351,98 €</b>

### 2.7 Décision modificative n°1 2021 : budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER la décision modificative du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne, équilibrée comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	DM 1	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	8 000,00 €	1 427,31 €	-	9 427,31 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	50,00 €		-	50,00 €
023 virement à la section d'investissement	112 720,00 €	- 112 720,00 €	86 900,00 €	86 950,00 €
042 Opération d'ordre entre sections	302 029,00 €	-	-	302 029,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>422 849,00 €</b>	<b>- 111 292,69 €</b>	<b>86 900,00 €</b>	<b>398 456,31 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	DM 1	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	120 770,00 €	-25 770,00 €	-	95 000,00 €
Chapitre 75 Autres produits	50,00 €		-	50,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	302 029,00 €	-86 900,00 €	86 900,00 €	302 029,00 €
Chapitre 002 Résultat N-1		1 377,31 €	-	1 377,31 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>422 849,00 €</b>	<b>-111 292,69 €</b>	<b>86 900,00 €</b>	<b>398 456,31 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	DM 1	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	50 000,00 €	27 298,83 €	-	77 298,83 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	62 770,00 €		-	62 770,00 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	302 029,00 €	- 86 900,00 €	86 900,00 €	302 029,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>414 799,00 €</b>	<b>-59 601,17 €</b>	<b>86 900,00 €</b>	<b>442 097,83 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	DM 1	TOTAL
021 Virement de la section de fonctionnement	112 770,00 €	-112 720,00 €	86 900,00 €	86 950,00 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	302 029,00 €		-	302 029,00 €
001 Résultat n-1		53 118,83 €	-	53 118,83 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>414 799,00 €</b>	<b>59 601,17 €</b>	<b>86 900,00 €</b>	<b>442 097,83 €</b>

### 3 - AMENAGEMENT

#### 3.1 Approbation de l'Avenant n°1 à la Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et la CCPS

##### **Vote favorable à l'unanimité pour :**

- APPROUVER l'Avenant n°1 à la Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour permettre à la Communauté de Communes de Portes de Sologne de continuer à octroyer des aides économiques aux entreprises du territoire pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à ladite convention, annexée à la présente délibération.

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

#### 3.2 PVD – Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de La Ferté Saint-Aubin, la CCPS et Enedis dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain

##### **Vote favorable à l'unanimité pour :**

-APPROUVER le projet de convention tel qu'annexé

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec Enedis dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 3.3 Annulation d'une délibération communautaire portant sur la cession d'une parcelle dans la zone d'activité de la Chavannerie II à l'entreprise SNC Sologne Biogaz

##### **Vote favorable à l'unanimité pour :**

-ANNULER la délibération n°60/15 datant du 29 juin 2015 et portant sur la cession d'un terrain à l'entreprise SNC Sologne Biogaz, permettant ainsi à la Communauté de Communes de pouvoir commercialiser de nouveau ce terrain et de réévaluer son prix.

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

### 3.4 Cession de la parcelle AV91 à l'entreprise SNC Sologne Biogaz

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

-CEDER à l'entreprise SNC Sologne Biogaz la parcelle cadastrée AV91 située dans la zone d'activité de La Chavannerie II à La Ferté Saint-Aubin, d'une superficie de 9 100 m2 composée de 6 105 m2 constructibles au prix de 14 € du m2 et 2 995 m2 au prix de 1 € du m2, soit une vente à hauteur de 88 465 € HT.

-AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et tous les documents afférents à la présente délibération.

-CONFIER la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la collectivité, les frais étant supportés par l'acquéreur.

## 4 - ENVIRONNEMENT

### 4.1 Rapport annuel d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM de Sologne

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 du SMICTOM de Sologne.

### 4.2 Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 de la CCTVL.

## 5 - QUESTIONS DIVERSES

La Ferté Saint-Aubin, le 24 novembre 2021

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

